**Comité d'action politique du Syndicat des employé(e)s de l'Impôt (SEI)**

**Aide-mémoire sur le retour à une négociation directe avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) par le rejet du projet de loi C-45 :**

* Un ancien gouvernement libéral a créé l’ARC qui envisageait et préconisait des négociations distinctes et indépendantes.
* De 1999 à 2012, deux conventions collectives ont été négociées et conclues avant l’expiration des accords en vigueur - un événement qui n’avait jamais eu lieu auparavant dans la fonction publique fédérale, et qui ne s’est jamais reproduit.
* Ce succès était largement attribuable à l’absence tant d’interventions que d’approbations par le Conseil du trésor.
* Par contre, avant 1999, les négociations étaient toujours très longues et culminaient parfois en grève. Cette plus récente ronde de négociations nous a ramenés à ces conditions litigieuses, lesquelles ont entraîné un processus difficile de négociations qui s’est étendu sur quatre ans et nous a valu un solide mandat de grève.
* En 2012, le projet de loi C-45 modifiait la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada* et prévoyait que l’ARC consulte le Conseil du trésor pour obtenir l’approbation de ses mandats de négociation et des conditions de travail de ses employés.
* Le fait de rendre à l’ARC la faculté de négocier de façon indépendante, sans intervention ni approbation de la part du Conseil du trésor, permettrait de rétablir un sain processus de négociation collective et favoriserait des relations de travail harmonieuses.

**Aide-mémoire sur le projet de loi C-27 : Déstabilisation des pensions du Canada**

* L’obligation légale des employeurs de financer les prestations de retraite est supprimée.
* Notre actuel régime à prestations déterminées nous garantit le versement d’un montant défini chaque mois. Avec un régime de pension à prestation cible, nous n’avons aucune garantie de revenus mensuels. Les prestations peuvent être moins élevées que prévu et même être réduites rétroactivement.
* Les régimes de pensions à prestation cible sont beaucoup moins prévisibles et transfèrent pratiquement tous les risques sur les membres et les retraités.
* Le projet de loi C-27 crée un dangereux précédent national qui influencera tous les employeurs des secteurs public et privé, ainsi que leurs travailleurs et retraités.
* Cela va à l’encontre du mandat libéral d’assurer la croissance de la classe moyenne.
* En fait, cette mesure rétrécira davantage la classe moyenne.

**Aide-mémoire sur le système de paie Phénix**

* Le gouvernement continue d’enfreindre la loi en ne nous payant pas. Que ferait le gouvernement si une société du secteur privé omettait de payer ses employés pendant une semaine, voire une année?
* Cette attitude affecte non seulement nos milliers de membres, mais elle est particulièrement préjudiciable pour les plus vulnérables d’entre eux, comme les nouveaux employés, les membres en congé parental, de maternité et d’invalidité, et les étudiants, qui peuvent le moins se permettre une telle situation.
* Elle exerce des contraintes excessives sur les employés qui traitent les demandes de salaires et d’avantages sociaux.
* Elle nuit aux petites entreprises et aux organismes de bienfaisance que soutiennent nos membres.
* Les membres sont maintenant victimes d’arnaqueurs qui se présentent comme des agences de recouvrement pour tenter de s’emparer de leurs renseignements personnels et de leur argent.